

GATINEAU, QC, le 21 avril 2008.

**Le Bulletin
Chronique du lecteur
181, rue Principale
GATINEAU QC J9H 6A6**

Monsieur le Rédacteur en chef,

Ne pas confondre clinique privée et Coop Santé

Lorsque le gouvernement de Lucien Bouchard a décidé d'imposer le déficit zéro au budget de la province, la solution mise de l'avant dans le programme de Santé a été de se départir de médecins et d'infirmières. Cette mesure permettait de fermer des lits, parfois des planchers complets dans les hôpitaux.

En d'autres termes, on a réduit l'accès aux médecins, on a créé des files d'attente aux urgences et tant pis pour les malades, on n'a pas les moyens de tous les soigner en même temps.

Voilà que dix ans plus tard, l'étude Castonguay sur le financement du système de santé au Québec revient avec une solution tout aussi dramatique. Que les gens qui ont les moyens paient une cotisation annuelle de cent dollars et un ticket modérateur de vingt-cinq dollars par visite chez le médecin. Tant pis pour les malades qui n'ont pas les moyens de payer.

On tente maintenant d'introduire dans le système des cliniques privées qui permettront aux médecins spécialistes de pratiquer à l'extérieur des hôpitaux. Déjà qu'on manque de spécialistes dans nos hôpitaux, on peut facilement imaginer que ceux qui auront les moyens de se payer les services d'un médecin se rendront aux cliniques privées. Quant aux autres, attendez votre tour. Le médecin est occupé - au privé - en ce moment.

Il ne faut surtout pas confondre cette notion de clinique privée avec la formule de Coop Santé qui est une clinique communautaire comme celle qui existe à Aylmer.

Ce n'est pas une institution publique comme un hôpital, mais ce n'est pas non plus une clinique privée au sens préconisé par les propositions du rapport Castonguay.

À la Coop Santé, il n'y a pas de cotisation annuelle de 100\$ ni de frais modérateurs de 25\$. Le 50\$ que les gens sont invités à déboursier pour supporter la Coop Santé Aylmer n'est pas une cotisation annuelle obligatoire; c'est un achat de cinq parts sociales.

Ceci fait d'eux des sociétaires dans la coopérative. Tout comme les investisseurs qui achètent des actions de grandes entreprises en deviennent les actionnaires. Des parts sociales que plus de 9 000 citoyens de Gatineau ont achetées par solidarité communautaire. Des parts sociales qui leur donnent le droit de choisir les dirigeants de la Coop Santé Aylmer lors de l'assemblée annuelle qui se tiendra la semaine prochaine, le 30 avril, à l'École Grande-Rivière.

Par leur acquisition de parts, les citoyens confirment l'importance qu'ils voient à maintenir chez-eux, des soins de proximité non seulement pour eux comme sociétaires, mais aussi pour toute la population sans distinction de statut social. Ils choisiront leurs dirigeants mercredi soir prochain.

Pas un sou de l'argent versé par les sociétaires ne va aux médecins. Tout l'argent des parts sociales va à la Coop Santé qui est propriétaire de l'édifice de la rue du Couvent et en assure l'entretien, l'administration, l'achat d'équipements et les paiements hypothécaires.

Quant aux médecins, ils sont payés par le Régime d'assurance santé du Québec. Les patients n'ont pas à déboursier. Ils n'ont qu'à présenter leur carte soleil, soit à l'urgence sans rendez-vous soit pour une consultation planifiée.

Antoine L.Normand

567, Martin-Perrier Sud

GATINEAU QC J9H 5P2

(819-684-0376)